



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 5 avril 2023 — N° 31

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Bourassa (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) fait une déclaration afin de souligner la distribution de nouveaux défibrillateurs dans la région de Charlevoix par la Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec.

Mme Garceau (Robert-Baldwin) fait une déclaration afin de souligner l'anniversaire du mouvement Valorisons ma profession.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Serge Audet, ex-directeur général de la Fondation pour les élèves du centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke.

Mme Labrie (Sherbrooke) fait une déclaration afin de demander au gouvernement d'améliorer le soutien aux proches aidants.

5 avril 2023

M. Montigny (René-Lévesque) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Serge Lepage pour ses 25 ans d'engagement bénévole au profit d'Opération Enfant Soleil.

Mme Caron (La Pinière) fait une déclaration afin de féliciter les joueurs de handball de l'école internationale Lucille-Teasdale pour leurs performances au championnat régional.

Mme Dionne (Rivière-du-Loup-Témiscouata) fait une déclaration afin de rendre hommage au hockeyeur Mario Rouillard.

M. St-Pierre Plamondon (Camille-Laurin) fait une déclaration afin de souligner le 25^e anniversaire de La Maison des familles de Mercier-Est et le 60^e anniversaire du Service des loisirs Sainte-Claire.

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Océane Laflamme, finaliste du concours Miss Québec.

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Robert Desmarais, directeur général de la MRC de Brome-Missisquoi.

Mme Tardif (Laviolette-Saint-Maurice) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Marie-Josée Gervais, fondatrice et directrice générale des Défis du parc.

5 avril 2023

M. St-Louis (Joliette) fait une déclaration afin de souligner le travail de la Fondation Richelieu de Joliette inc.

À 9 h 55, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 04.

Moment de recueillement

Dépôts de documents

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, Mme la présidente dépose :

Le calendrier de l'étude des crédits budgétaires 2023-2024.
(Dépôt n° 493-20230405)

Dépôts de rapports de commissions

M. Simard (Montmorency), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, les 30 mars et 4 avril 2023, a poursuivi le débat sur le discours du budget, conformément à l'article 275 du Règlement.

(Dépôt n° 494-20230405)

5 avril 2023

M. Provençal (Beauce-Nord), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, les 16, 22 et 23 mars ainsi que le 4 avril 2023, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 10, Loi limitant le recours aux services d'une agence de placement de personnel et à de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 495-20230405)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Bussière (Gatineau) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 453 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la construction d'une école secondaire à Val-des-Monts.

(Dépôt n° 496-20230405)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Bouazzi (Maurice-Richard), conjointement avec M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant le développement de l'intelligence artificielle; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

5 avril 2023

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Drainville, ministre de l'Éducation, propose :

QUE l'Assemblée nationale réitère que l'État du Québec est laïque;

QU'elle rappelle que les écoles publiques ne sont pas des lieux de cultes;

QU'elle affirme que la mise en place de lieux de prière, peu importe la confession, dans les locaux d'une école publique va à l'encontre du principe de laïcité.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 48 en annexe)

Pour : **104** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Drainville, ministre de l'Éducation, conjointement avec Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), Mme Ghazal (Mercier), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale dénonce toutes formes de censure dans le milieu de l'éducation;

QU'elle affirme qu'aucun motif ni aucun contexte ne justifient la censure culturelle, en tout ou en partie, d'œuvres marquantes de grands auteurs québécois;

QU'elle réitère que nos œuvres célèbres, tel que « Speak White » de Michèle Lalonde, font partie de notre histoire et qu'elles doivent continuer d'être partagées;

5 avril 2023

QU'enfin, elle affirme que la culture du Québec n'est pas matière à censure.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 49 en annexe)

Pour : **102** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Rizqy (Saint-Laurent), conjointement avec Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), M. Drainville, ministre de l'Éducation, Mme Ghazal (Mercier), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil), propose :

QUE l'Assemblée nationale s'inquiète de la baisse marquée du taux de réussite des élèves à l'épreuve de français écrit de 5^e secondaire en 2022, comparativement aux résultats de 2019;

QU'elle prenne acte que dans le réseau public, en 2022, un élève sur trois échoue à cette épreuve et que cette proportion monte tristement à 40 % chez les garçons;

QU'elle déclare que la maîtrise du français et les compétences en littératie sont des vecteurs essentiels de réussite scolaire;

QU'elle déclare que le français, notre langue officielle et commune, doit être pleinement maîtrisé au moment de l'obtention du diplôme d'études secondaires;

5 avril 2023

QU'elle rappelle que rien n'est plus beau et puissant que la force des mots et que le français :

« C'est une langue belle à qui sait la défendre
Elle offre des trésors de richesse infinie
Les mots qui nous manquaient pour pouvoir nous comprendre
Et la force qu'il faut pour vivre en harmonie »

QU'enfin, elle demande au gouvernement caquiste la mise en œuvre de mesures additionnelles visant à bonifier et soutenir l'enseignement du français dans le réseau scolaire, en s'inspirant des meilleures pratiques développées sur le terrain.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 50 en annexe)

Pour : **101** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 19, Loi sur l'encadrement du travail des enfants, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques le mardi 18 avril de 9 h 45 à 12 h 25 et d'après la rubrique des avis touchant les travaux des commissions vers 15 h 15 à 19 h 20, le mercredi 19 avril après la rubrique des avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15, et le jeudi 20 avril après la rubrique des avis touchant les travaux des commissions vers 11 h 15 à 12 h 50;

5 avril 2023

QU'à cette fin, la Commission entend les personnes et organismes suivants :

Conseil du patronat du Québec
Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Fédération des chambres de commerce du Québec
Manufacturiers et exportateurs du Québec
Confédération des syndicats nationaux
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
Centrale des syndicats du Québec
Centrale des syndicats démocratiques
Réseau québécois pour la réussite éducative
Ordre des conseillers en ressources humaines agréés
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
Association des restaurateurs du Québec
Coalition Interjeunes
Union des producteurs agricoles
Fédération autonome de l'enseignement
Force jeunesse

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes 30 secondes pour l'opposition officielle, 1 minute 30 secondes au deuxième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 13 minutes 8 secondes pour l'opposition officielle, 4 minutes 23 secondes pour le deuxième groupe d'opposition;

QU'une suspension de 5 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

5 avril 2023

QUE le ministre du Travail soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 14, Loi modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité publique et édictant la Loi visant à aider à retrouver des personnes disparues.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

Débat sur le discours du budget

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 29 mars 2023, sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, et sur les motions pour formuler un grief présentées par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys), M. Bouazzi (Maurice-Richard), M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, M. Zanetti (Jean-Lesage), Mme Dufour (Mille-Îles), Mme Caron (La Pinière), Mme Massé (Sainte-Marie-Saint-Jacques), Mme Zaga Mendez (Verdun), M. Leduc, leader du deuxième groupe d'opposition, Mme Garceau (Robert-Baldwin), Mme McGraw (Notre-Dame-de-Grâce), M. Grandmont (Taschereau), Mme Prass (D'Arcy-McGee), Mme Ghazal (Mercier), M. Fortin (Pontiac), Mme Labrie (Sherbrooke) et M. Fontecilla (Laurier-Dorion), sous réserve de la recevabilité de ces dernières.

5 avril 2023

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 276 du Règlement, M. Bouazzi (Maurice-Richard) fait quelques commentaires au nom du deuxième groupe d'opposition.

Le débat terminé, M. Benjamin, troisième vice-président, déclare les motions pour formuler un grief recevables.

Puis, il entreprend la mise aux voix des motions pour formuler un grief présentées au cours du débat ainsi que de la motion de M. Girard, ministre des Finances, proposant que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement; des votes par appel nominal sont exigés.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, les votes sont reportés à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

Mme LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, propose que le projet de loi n° 9, Loi modifiant principalement certaines lois instituant des régimes de retraite du secteur public, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 9 est adopté.

À 12 h 41, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

5 avril 2023

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Marissal (Rosemont) propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que la mission fondamentale des centres locaux de services communautaires (CLSC) inclut la prestation de services à la population locale en fonction de leurs besoins dans leur milieu de vie, à l'école, au travail ou à domicile;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de maintenir l'intégralité de la mission actuelle des CLSC dans le projet de loi n° 15, notamment la responsabilité populationnelle.

Mme Soucy, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 49 minutes 15 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 24 minutes 34 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 28 minutes 41 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 6 minutes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à la députée indépendante. Dans ce cadre, le temps non utilisé par la députée indépendante ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Au cours de son intervention, M. Dubé, ministre de la Santé, propose :

QUE la motion du député de Rosemont soit amendée de la manière suivante :

1. Ajouter un deuxième alinéa qui se lit comme suit :

« QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que l'accès aux services de première ligne passe par une offre de services complémentaires, notamment les soins à domicile, les CLSC, les cliniques d'Infirmières praticiennes spécialisées, les groupes de médecine familiale (GMF) et les organismes communautaires; »

5 avril 2023

2. Au dernier alinéa, retirer les mots « l'intégralité de ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que la mission fondamentale des centres locaux de services communautaires (CLSC) inclut la prestation de services à la population locale en fonction de leurs besoins dans leur milieu de vie, à l'école, au travail ou à domicile;

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que l'accès aux services de première ligne passe par une offre de services complémentaires, notamment les soins à domicile, les CLSC, les cliniques d'Infirmières praticiennes spécialisées, les groupes de médecine familiale (GMF) et les organismes communautaires;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de maintenir la mission actuelle des CLSC dans le projet de loi n° 15, notamment la responsabilité populationnelle.

Le débat se poursuit sur la motion principale de M. Marissal (Rosemont) et sur la motion d'amendement de M. Dubé, ministre de la Santé, sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, M. Marissal (Rosemont) refuse la proposition d'amendement de M. Dubé, ministre de la Santé.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote sur la motion proposée par M. Marissal (Rosemont) est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 6 avril 2023, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

5 avril 2023

À 16 h 59, Mme Soucy, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 6 avril 2023, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

5 avril 2023

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Drainville, ministre de l'Éducation :

(Vote n° 48)

POUR - 104

Allaire (CAQ)	Chassin (CAQ)	Jacques (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arseneau (PQ)	Ciccone (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jolin-Barrette (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Labrie (QS)	Reid (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Derraji (PLQ)	Lachance (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Dionne (CAQ)	Laforest (CAQ)	Roberge (CAQ)
(Orford)	Dorismond (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Dufour (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roy (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	(Verchères)
Bérubé (PQ)	Dufour (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Biron (CAQ)	(Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Les Plaines)	Setlakwe (PLQ)
Bogemans (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Simard (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Skeete (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Leduc (QS)	St-Louis (CAQ)
Bouazzi (QS)	Gagnon (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	St-Pierre Plamondon (PQ)
Boulet (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lévesque (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Bourassa (CAQ)	Gendron (CAQ)	(Chapleau)	Tardif (CAQ)
Boutin (CAQ)	Ghazal (QS)	Maccarone (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	Malette (CAQ)	(Dubuc)
Cadet (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Marissal (QS)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	Massé (QS)	(Hull)
Carmant (CAQ)	(Groulx)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Caron (CAQ)	Grandmont (QS)	Montigny (CAQ)	
(Portneuf)	Gronin (CAQ)	Morin (PLQ)	
Caron (PLQ)	Guilbault (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
(La Pinière)	Guillemette (CAQ)	Nichols (IND)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Picard (CAQ)	
Charette (CAQ)	Hébert (CAQ)	Poulet (CAQ)	

5 avril 2023

Sur la motion de M. Drainville, ministre de l'Éducation, conjointement avec Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), Mme Ghazal (Mercier), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 49)

POUR - 102

Allaire (CAQ)	Charette (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Morin (PLQ)
Arseneau (PQ)	Chassin (CAQ)	Haytayan (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Asselin (CAQ)	Cicccone (PLQ)	Hébert (CAQ)	Nichols (IND)
Bachand (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jacques (CAQ)	Picard (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	D'Amours (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Poulet (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Poulin (CAQ)
(Orford)	Dionne (CAQ)	Labrie (QS)	Proulx (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Lachance (CAQ)	Provençal (CAQ)
(Prévost)	Drainville (CAQ)	Laforest (CAQ)	Reid (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Biron (CAQ)	(Mille-Îles)	Lafrenière (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lakhoyan Olivier (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Blanchette Vézina (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Roy (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Verchères)
Bonnardel (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Bouazzi (QS)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	Schmaltz (CAQ)
Boulet (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Setlakwe (PLQ)
Boutin (CAQ)	Garceau (PLQ)	Leduc (QS)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Skeete (CAQ)
Cadet (PLQ)	Ghazal (QS)	Lévesque (CAQ)	St-Louis (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	Tanguay (PLQ)
Carmant (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Maccarone (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Girard (CAQ)	Mallette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
(Portneuf)	(Groulx)	Marissal (QS)	(Dubuc)
Caron (PLQ)	Grandmont (QS)	Massé (QS)	Tremblay (CAQ)
(La Pinière)	Grondin (CAQ)	McGraw (PLQ)	(Hull)
Champagne Jourdain (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Montigny (CAQ)	Zaga Mendez (QS)

5 avril 2023

Sur la motion de Mme Rizqy (Saint-Laurent), conjointement avec Mme Cadet (Bourassa-Sauvé), M. Drainville, ministre de l'Éducation, Mme Ghazal (Mercier), M. Bérubé (Matane-Matapédia) et Mme Nichols (Vaudreuil) :

(Vote n° 50)

POUR - 101

Allaire (CAQ)	Chassin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Poulet (CAQ)
Arseneau (PQ)	Ciccone (PLQ)	Jacques (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jeannotte (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	D'Amours (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Provençal (CAQ)
Beauchemin (PLQ)	Derraji (PLQ)	Labrie (QS)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ) (Orford)	Dionne (CAQ)	Lachance (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Bélanger (CAQ) (Prévost)	Dorismond (CAQ)	Laforest (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bernard (CAQ)	Drainville (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
	Dufour (PLQ) (Mille-Îles)	Lafrenière (CAQ)	Rouleau (CAQ)
		Lakhoyan Olivier (PLQ)	Roy (CAQ)
Biron (CAQ)	Dufour (CAQ) (Abitibi-Est)	Lamontagne (CAQ)	(Verchères)
Blais (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Sainte-Croix (CAQ)
Blanchette Vézina (CAQ)		LeBel (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Setlakwe (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Simard (CAQ)
Bouazzi (QS)	Fréchette (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Skeete (CAQ)
Boulet (CAQ)	Gagnon (CAQ)	Leduc (QS)	St-Louis (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Garceau (PLQ)	Lefebvre (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Boutin (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Ghazal (QS)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Cadet (PLQ)	Girard (CAQ)	Maccarone (PLQ)	(Dubuc)
Caire (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Malette (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Carmant (CAQ)	Girard (CAQ)	Marissal (QS)	(Hull)
Caron (CAQ) (Portneuf)	(Groulx)	McGraw (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Caron (PLQ) (La Pinière)	Grandmont (QS)	Montigny (CAQ)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Gronin (CAQ)	Morin (PLQ)	
Charette (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	
	Guillemette (CAQ)	Nichols (IND)	
	Haytayan (CAQ)	Picard (CAQ)	